



Tache ménagère au travail

Par **spuy**, le **10/01/2010** à **23:02**

Bonjour, je travaille dans une boutique de vêtement, mon employeur me demande de faire les vitres et de dégager la neige devant le magasin je voudrais savoir si je refuse est ce que je risque qq chose ou pas ? MERCI

Par **DSO**, le **11/01/2010** à **21:06**

Bonsoir, Cela dépend de votre contrat de travail. Que prévoit-il comme tâches à effectuer ?
Y figure-t-il une liste exhaustive de ces tâches ?
Si rien n'est précisé, le poste de vendeuse peut effectivement comporter le nettoyage des vitres, voire de dégager la neige devant le magasin.
En cas de refus, vous pouvez être licenciée.
Cordialement,
DSO